

Agence Togolaise de Presse

BULLETIN QUOTIDIEN D'INFORMATION

31 octobre 2024

RELIGION ET PAIX :

LE CHEF DE L'ETAT A ECHANGE AVEC UNE DELEGATION DE L'EGLISE DES ASSEMBLEES DE DIEU



Le chef de l'Etat avec le bureau de AD

Dr Adadé Ayi.

Lomé, 31 oct. (ATOP)- Le président de la République, Faure Gnassingbé a reçu, le mercredi 30 octobre, une délégation de l'Eglise des Assemblées de Dieu du Togo, conduite par son ancien président national, le Révérend Pasteur Djakouti Mitré.

Les nouvelles instances dirigeantes de l'Eglise mises en place en juillet dernier ont été présentées au chef de l'Etat. Le nouveau bureau exécutif composé de sept membres est dirigé par le Révérend

Les premiers responsables de l'Eglise des Assemblées de Dieu se sont félicités des efforts du président de la République, Faure Gnassingbé dans la promotion du dialogue inter-religieux et le renforcement de la cohésion sociale. Ils se sont toujours investis avec d'autres confessions religieuses à prier pour la paix au Togo et implorer la bénédiction divine sur le chef de l'Etat et tout le peuple togolais.

L'Eglise des Assemblées de Dieu s'est implantée au Togo en 1936. En plus de sa mission évangélique et la formation pastorale, elle intervient dans la réalisation des œuvres sociales notamment dans les domaines de la microfinance, de l'éducation, de la santé et de la protection des personnes en situation de handicap.

ATOP/AJA/Service de communication de la Présidence

NOUVELLES DES PREFECTURES

KOZAH/ GESTION APAISEE DE LA TRANSHUMANCE AU TOGO : **LE MINSTRE D'ETAT, GAL. YARK A ECHANGE AVEC LES ACTEURS DE LA KARA**



Gal Yark exhortant les parties prenantes à plus d'engagement

La rencontre a mobilisé notamment des préfets et des maires des communes d'Assoli, de la Binah, de Doufelgou, de la Kozah, ainsi que de la Kéran. Des organisations de la société civile, des agriculteurs, des représentants des peulhs bouviers et éleveurs, des forces de l'ordre et de sécurité, des chefs traditionnels et directeurs préfectoraux de l'agriculture ont également pris part à cette rencontre.

L'objectif est de pallier les événements malheureux de dévastation des cultures qui opposent souvent éleveurs et agriculteurs en période des récoltes agricoles. Ceci dans le souci de préserver la paix sociale et le vivre ensemble entre les communautés des différentes localités de la région.

Durant les discussions, les participants ont pris connaissance des bonnes pratiques en matière de gestion de la transhumance, des mécanismes et règles à privilégier pour une gestion pacifique et apaisée des conflits relatifs à la transhumance. Ils ont été renseignés sur les stratégies de gestion de conflits entre éleveurs, bouviers et agriculteurs et les comportements à adopter par les uns et les autres pour préserver la paix et la cohésion sociales.



L'assistance lors des échanges

mener des actions comme celle-ci afin d'exhorter les acteurs impliqués dans la gestion des conflits liés à la transhumance à plus d'engagement et de vigilance dans la préservation de paix dans notre pays », a expliqué le ministre d'Etat.

Kara, 31 oct. (ATOP) - Le ministre d'Etat, ministre des Ressources halieutiques, Animales et de la réglementation de la transhumance, Gal. Damehane Yark a échangé avec les acteurs impliqués dans la gestion des conflits liés à la transhumance, le mercredi 30 octobre à Kara, à l'issue d'un atelier régional de sensibilisation et de renforcement des capacités des comités de la transhumance.

Le ministre d'Etat, Gal. Yark Damehame a fait savoir que de graves incidents surviennent dans les différentes localités sur toute l'étendue du territoire et qui mettent en mal les relations entre les éleveurs et producteurs agricoles à cause du problème de la dévastation des cultures. Il a relevé que certaines fois, ces incidents proviennent du mauvais comportement des bouviers sans expérience, qui occasionnent des violences et d'agression sexuelle. « Face à cette situation, il est important de

Gal. Yark a appelé les forces de l'ordre à travailler avec professionnalisme pour la paix sociale et le vivre ensemble, chers au chef de l'Etat, puis invité les agriculteurs et éleveurs à s'accepter mutuellement, en collaborant avec les forces de l'ordre et de sécurité.

Le préfet de la Kozah, Col. Bakali Hémou Badibawu a salué la démarche du ministre d'Etat qui vient à point nommé améliorer la cohésion sociale et le vivre ensemble. Il a convié l'assistance à s'approprier les stratégies développées afin de régler de façon pacifique tout conflit qui sapent le développement socioéconomique du pays.
ATOP/BAK/TAL/FD

LACS/ LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT **DES PROFESSIONNELS DES MEDIAS MIS A CONTRIBUTION**

Aného, 31 oct. (ATOP) - Des professionnels des médias publics et privés de la région Maritime ont été édifiés sur l'extrémisme violent et le traitement des informations, la désinformation et les messages alternatifs aux discours haineux les 30 et 31 octobre à Aného.

Cette formation est à l'actif du ministère de la Sécurité et de la Protection civile à travers le Comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV) en collaboration avec le ministère de la Communication, des Médias et de la Culture. Elle a bénéficié du soutien technique et financier du Programme des nations unies pour le développement (PNUD) à travers le projet « Renforcer la résilience et l'engagement des communautés pour prévenir et répondre à l'extrémisme violent au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Burkina-Faso et au Togo ».

La rencontre a permis d'édifier ces acteurs des médias sur la problématique du phénomène et ses conséquences, de s'imprégner des différentes mesures prises par le Togo pour prévenir et lutter contre l'extrémisme violent. Il a été aussi question de les outiller en technique de traitement des informations, de désinformation et des messages alternatifs aux discours de haine.

Plusieurs modules ont été développés, entre autres, généralités sur le phénomène de l'extrémisme violent et les stratégies de recrutement au sein des groupes extrémistes, source d'approvisionnement, de financement des groupes d'extrémisme violent. A cela s'ajoutent des communications sur les manifestations de l'extrémisme violent et les mesures prises par le gouvernement, les techniques de collecte, de traitement et de diffusion de l'information dans le contexte de l'extrémisme violent. Les échanges ont porté aussi sur le fact-checking et la lutte contre les discours de haine, de désinformation et de mésinformation.

Le préfet des Lacs, Benissan -Tétévi Datè a indiqué que pour combattre l'extrémisme violent, il faut renforcer les bases ethniques d'une communauté solidaire. Pour lui, le renforcement des alliances et partenariats centrés sur les valeurs universelles permettront au pays de s'épanouir, de libérer l'énergie vitale de la jeunesse et de développer les richesses. Il a exprimé sa reconnaissance au gouvernement et au partenaire pour leurs efforts consentis dans la lutte contre ce fléau.



Les participants et autorités

Le représentant du ministère de la communication, des médias et de la culture, N'Dam Gnazou a témoigné sa reconnaissance au PNUD pour son engagement à accompagner le gouvernement. Il a invité ces acteurs des médias à mettre en œuvre les enseignements reçus et à sensibiliser davantage les populations sur l'extrémisme violent.

Le chef département de la communication au CIPLEV, Dr Katelewen Bayouma, a mis en exergue les efforts du gouvernement dans la lutte contre le phénomène. Il a estimé que les mesures militaires seules ne suffisent pas pour endiguer le problème au regard des leçons apprises ces dernières années dans la lutte. Dr Katelewen a exhorté les acteurs des médias à sensibiliser leurs auditoires à travers des émissions et productions d'articles et à diffuser de bonnes informations afin que chaque citoyen adopte de bon comportement.

La cheffe unité gouvernance au PNUD-Togo, Mme Epiphanie Mététéiton Houmey a indiqué que cet atelier permettra de créer un cadre de partage de connaissances sur la problématique de la désinformation et du discours haineux qui freinent la cohésion sociale dans les communautés.

ATOP/DK/TGB/AJA

MOBILISATION DES RECETTES:

DES ACTEURS LOCAUX EN RÉUNION DE CONCERTATION À ANÉHO

Aného, 31 oct. (ATOP) - Les membres du comité communal de suivi des recettes de la commune Lacs 1 ont tenu, le mardi 29 octobre à Aného, leur troisième réunion ordinaire de concertation pour le compte du troisième trimestre de l'année 2024.

La rencontre a permis aux acteurs locaux de réfléchir sur les voies et moyens et les stratégies à mettre en œuvre pour mobiliser davantage les recettes, de relever les difficultés rencontrées en termes de mobilisation des recettes et de poser de nouveaux jalons.

Les discussions ont porté sur la présentation de l'exécution du budget en fin septembre 2024, l'évaluation du plan de mobilisation de recettes et le diagnostic des difficultés. Les échanges ont été axés sur des propositions et validations de nouvelles stratégies de mobilisation des recettes. Les participants ont fait l'état des lieux de mise en œuvre des recommandations de la réunion précédente.

Il ressort des rapports que de janvier à septembre 2024, la commune Lacs 1 a mobilisé des recettes pour un montant 206.943.070 FCFA sur une prévision de 406.410.694 FCFA, soit un taux d'exécution de 50,92%. Les participants ont proposé de nouvelles stratégies pour renforcer la mobilisation des recettes, entre autres, la révision des taxes d'accostage des embarcations, les taxes sur les pompes de distribution de carburant et les recettes des opérateurs qui échappent à la mairie. Ils ont insisté sur la sensibilisation des contribuables sur l'importance de paiement des taxes.

Le conseiller Lawson Laté kpekui a salué la disponibilité et la détermination des acteurs à accompagner les autorités municipales dans leur mission en vue du développement durable et harmonieux de la localité.

La responsable du service des finances et comptabilité de la mairie, Mme Carine Eklou a remercié les participants pour le travail abattu et les a exhortés à œuvrer davantage au côté de la municipalité en vue de l'atteinte des objectifs fixés.

ATOP/DK/MG

OGOUE/ COMMERCE TRANSFRONTALIER :
DES COMMERÇANTES DE LA REGION DES PLATEAUX EN ATELIER DE FORMATION A ATAKPAME

Atakpamé, 31 oct. (ATOP) – Des femmes et jeunes commerçantes des régions des Plateaux et de la Centrale prennent part, les 30 et 31 octobre à Atakpamé, à un atelier de formation sur la vulgarisation des procédures et réglementations douanières et autres exigences sur le corridor Abidjan – Lagos.

Cet atelier de formation est organisé par le ministère du Commerce, de l'artisanat et de la consommation locale avec l'appui financier de la banque mondiale à travers le Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP). L'activité est inscrite dans la sous composante 32 "Appui au développement de chaîne de valeur stratégiques et régionales". L'objectif est de permettre aux actrices du commerce des Plateaux de et de la Centrale de mieux comprendre et connaître les différentes procédures douanières et autres réglementations applicables le long du corridor Abidjan – Lagos.

Durant deux jours, les participantes prendront connaissance des enjeux et défis du commerce transfrontalier, les procédures douanières de dédouanement des marchandises et les documents commerciaux. Elles seront également outillées sur le programme FSRP et les opportunités d'affaires sur les chaînes de valeur ciblées.

Le directeur du commerce extérieur, Batchassi Katchali, a relevé le rôle prépondérant et l'implication active des femmes dans le commerce transfrontalier et a invité les bénéficiaires à une écoute attentive pour tirer meilleur profit de la formation.

ATOP/AK/KKT



Des participantes et des autorités

DOUFELGOU :

DES CONSOMMATEURS SENSIBILISES SUR LEURS DROITS ET OBLIGATIONS A NIAMTOUGOU

Niamtougou, 31 oct. (ATOP) – L'Autorité de réglementation du secteur de l'électricité (ARSE) en collaboration avec l'Association togolaise des consommateurs (ATC) a, animé une séance d'informations et de sensibilisation le mercredi 30 octobre à Niamtougou. La séance a porté sur les droits et obligations des consommateurs du service public de distribution de l'énergie électrique au Togo.

La séance a concerné essentiellement les organisations communautaires, les comités de développement à la base de la commune Doufelgou 1. Elle a pour objectif d'éduquer, d'informer et de sensibiliser les concitoyens, en tant qu'abonnés et clients des opérateurs des services publics d'énergie électrique (CEET,



Les participants

BBOXX-EDF, SOLERGIE, SOLEVA et MOON), sur les missions et les attributions de l'ARSE. Les échanges ont porté sur le cadre législatif et réglementaire de régulation du sous-secteur de l'électricité, les missions et attributions de l'organe de régulation et les mécanismes de protection des consommateurs.



Les participants (vue partielle)



M. Kouakani-Assi lors de la sensibilisation

L'ARSE a édifié les participants sur les mécanismes de protection des consommateurs, les droits et les obligations des consommateurs et d'écouter les abonnés relativement à leurs préoccupations et doléances. Elle les a éclairés sur les modalités de la saisine qui peut s'effectuer par correspondance adressée à son directeur général, par renseignement d'un formulaire physique ou celui électronique à retirer au siège de l'ARSE ou à télécharger sur son site web ou encore par appel téléphonique.

Le directeur des services techniques, Méyékan Seya, représentant le maire de Doufelgou 1, a convié les bénéficiaires à partager les informations reçues afin que chaque citoyen s'acquitte de ses obligations envers ces sociétés distributrices d'énergie et garantir l'électricité chez – soi à tout moment.

Le chef de service communication et relations publiques à l'ARSE, Kouakani-Assi Marc a précisé que c'est un impératif pour son institution d'informer la population qui pendant longtemps ignore plus ou moins ses droits et obligations et les mécanismes de saisine. ATOP/SG/TAL/GKM

5^E EDITION DU MOIS DU « CONSOMMER LOCAL » :

LA REGION CENTRALE VALORISE SES PRODUITS ET SERVICES A SOKODE

Sokodé, 31 oct. (ATOP) – La 5^e édition du mois du « consommer local », lancée le 10 octobre au plan national, est célébrée, le mercredi 30 octobre à Sokodé, pour le compte de la région Centrale. La cérémonie de lancement des festivités est présidée par le secrétaire général de la préfecture de Tchaoudjo, Daro Ouro-Akondo

L'évènement dédié à la promotion des produits « Made in Togo » a réuni les autorités locales, la population et les entrepreneurs de la région au Centre national de tissage (CENATIS). Il est organisé par le ministère du Commerce, de l'artisanat et de la consommation locale, à travers sa direction régionale de la Centrale.



Les participants

Cette initiative vise à intensifier les actions de promotion de la consommation des biens et services locaux, en appui à celles entreprises tout au long de l'année. Cette 5^e édition a pour thème « Développement du tissu industriel pour une consommation locale dynamique et durable : enjeux et défis ». Elle vient réaffirmer la volonté du gouvernement de faire de la consommation locale, un des leviers incontournables pour la transformation structurelle de l'économie nationale.

Le lancement de la manifestation est suivi de la remise symbolique de la charte des Très petites et moyennes entreprises (TPME) par M. Daro au président des jeunes promoteurs des PME/PMI de la Centrale. L'évènement est aussi marqué par la formation et des échanges avec les jeunes promoteurs de PME/PMI de la région. Les thématiques abordées ont porté sur la contribution du digital à la promotion des produits et services locaux des PME/PMI de la région, les formalités administratives pour créer une entreprise au Togo ainsi que sur la charte des TPME. La visite des stands des produits et services locaux et la dégustation des mets locaux sont également au cœur des activités.



Visite des stands

Le secrétaire général de la préfecture de Tchoudjo s'est félicité de cette édition qui se distingue des précédentes par le grand nombre de stands d'exposition des produits agricoles, agroalimentaires, artistiques, artisanales, textiles, cosmétiques, ainsi que dans le domaine des services et de l'innovation. M. Daro a appelé la population à valoriser ces produits en les consommant pour le développement du pays.

Le directeur régional du Commerce de la Centrale, Oganto Kokou s'est réjoui d'une part, de la diversité des produits et services proposés qui témoigne du génie créateur des producteurs et transformateurs de la région et d'autre part, du grand engouement observé autour des stands d'exposition. Il a relevé les avantages à consommer les produits et services locaux et exhorté les uns et les autres à adhérer massivement à l'initiative du gouvernement dans l'intérêt de tous. « Nous devons consommer nos produits et services non seulement par patriotisme économique, mais également pour notre bien-être sanitaire », a-t-il conclu.

La visite des stands d'exposition se poursuit ce jeudi sur le même site.

ATOP/MEK/TJ

2^E NUMERO DE « MERCREDI DE L'ENTREPRENEUR » :

LES RESPONSABLES DES PME OUILLES SUR LA NEGOCIATION COMMERCIALE GAGNANT-GAGNANT

Sokodé, 31 oct. (ATOP) – « Entreprendre une négociation commerciale gagnant-gagnant » est le thème du deuxième séminaire de formation dénommé « Mercredi de l'Entrepreneur » (MDE) qui s'est tenu le mercredi 30 octobre à Sokodé.

Ce séminaire, organisé par l'Agence nationale de promotion et de garantie de financement des petites et moyennes entreprises (ANPGF), est dédié aux opérateurs économiques.

Quelles sont les motivations de l'ANPGF en choisissant ce thème ?

Le représentant du directeur général de cette institution, Baïta Edem a relevé que dans sa mission d'appui-conseil et d'encadrement des entreprises, l'ANPGF a constaté que

plusieurs petites et moyennes entreprises (PME) se retrouvent lésées, marginalisées et parfois dupées dans leurs relations avec les fournisseurs, les clients, les investisseurs et les partenaires financiers. Cette situation, selon lui, nuit au développement de leurs activités, polluent leur réputation et affecte négativement la rentabilité de leurs entreprises. C'est face à ce constat, dit-il, que l'ANPGF a jugé utile d'organiser cette formation sur la négociation commerciale gagnant-gagnant. M. Baïta a souligné qu'à l'issue de ce séminaire, les dirigeants d'entreprises et leurs personnels seront en mesure de connaître les stratégies nécessaires pour construire une négociation commerciale gagnant-gagnant, auront des outils pratiques pour ce faire, tout en maîtrisant les différentes étapes d'une négociation commerciale gagnant-gagnant efficace et adaptée aux PME.

Quel accompagnement l'ANPGF réserve-t-elle aux entrepreneurs après la formation ?

M. Baïta a fait savoir que l'ANPGF offre deux types de services, à savoir les services financiers et les services techniques. Les services financiers portent sur le financement des entreprises sur ressources propres de l'ANPGF via les institutions financières partenaires et la garantie des concours bancaires. Au rang des services techniques, il y a l'appui-conseil, l'encadrement, le renforcement des capacités techniques et managériales des dirigeants et des personnels d'entreprises et



Les participants

l'assistance technique. L'intervenant a confié que l'institution est consciente que trois heures ne suffisent pas pour développer tous les aspects liés aux formations dans le cadre de mercredi de l'entrepreneur. Raison pour laquelle, elle a initié des « Training day » qui permettent aux promoteurs, dirigeants et chefs d'entreprises et leurs personnels d'approfondir les thématiques développées lors des mercredis de l'entrepreneur. Il a invité ceux-ci à s'inscrire pour ces formations de deux ou trois jours.

Le formateur, M. Batho Tchallo, consultant en gestion financière et politique commerciale, se dit convaincu que cette formation va booster les entreprises en apportant une valeur ajoutée aux activités.

ATOP/JAE/MEK

DES JOURNALISTES EDIFIES SUR LE CONCOURS DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Sokodé, 31 oct. (ATOP) – Une délégation de la Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées, (HAPLUCIA) et de l'Observatoire togolais des médias (OTM) est en tournée d'explication et d'échanges avec les médias de l'intérieur du pays sur le règlement d'un concours de meilleures productions médiatique, sous le thème « Impact de la corruption sur le développement ».

La délégation était le mercredi 30 octobre à Sokodé où elle s'est entretenue avec les professionnels des médias de la région Centrale. Ce concours vise à impliquer davantage les journalistes dans la lutte contre la corruption. Il s'agit aussi d'amener ceux-ci à produire des articles ou des œuvres audio-visuelles sur les conséquences de la corruption ainsi que les stratégies pour contrer efficacement ce fléau.

Le chef de délégation de la HAPLUCIA, Arouna Lardja et le président de l'OTM, Fabrice Pétchézi ont souligné l'intérêt de ce concours lancé le jeudi 24 octobre à Lomé et surtout la pertinence du thème. Ils ont exhorté les professionnels des médias à y participer massivement afin de contribuer à sensibiliser davantage la population sur ce cancer de l'économie qu'est la corruption.

Le concours s'adresse aux journalistes de la presse écrite, presse en ligne, de la radio et télévision. La délibération est prévue le 9 décembre, date de la célébration de la Journée internationale de lutte contre la corruption. Les deux meilleurs de chaque catégorie repartiront avec un premier prix composé d'un trophée, une attestation et une enveloppe de 1.000.000 F CFA. Le deuxième prix comprend une attestation et une enveloppe de 500.000 FCFA.



Les participants

Le délai du dépôt de candidatures est fixé au 29 novembre 2024 à 17h au siège de l'OTM à Lomé sous pli fermé comportant un bref résumé et une fiche d'identité avec mention du média.

La ville de Sokodé est la deuxième étape de cette tournée qui a démarré, le mardi 29 octobre à Kara avec les journalistes des Savanes et de la Kara.
ATOP/MEK/FD

----- LES ELUS LOCAUX DE HAHO-2 INSTRUITS SUR LA VALEUR JURIDIQUE DU LIVRET FONCIER



Les participants posant avec les autorités locales

domaniale afin de mieux répondre à la politique d'aménagement du territoire dans la commune Haho-2.

Notsè, 31 oct. (ATOP) - Les élus locaux de la commune Haho-2 ont été outillés sur la valeur juridique du livret foncier au cours d'un atelier d'échange le mercredi 30 octobre à Asrama.

La rencontre organisée par la commune, entend permettre aux élus locaux d'échanger sur les perspectives de gestion des conflits fonciers entre acquéreur-vendeur et autorité communale. Il s'agit également d'impliquer les élus locaux dans la gestion foncière et

Parlant du livret foncier, le juge du tribunal de Notsè, Ali Faré a fait savoir qu'il renferme les procédures d'acquisition du titre foncier et donne aux détenteurs le moyen de justifier le droit de propriété foncière coutumière afin d'éviter les transactions aléatoires. « La délivrance du livret foncier répond au décret n° 2024-052/PR du 30 septembre 2024 fixant les modalités de délivrance et la valeur juridique du livret foncier en application du titre foncier », a expliqué M. Faré. L'orateur a ajouté que cette appellation relève du code domanial. Il a invité les participants à se l'approprier afin de mieux sensibiliser les populations.

Le maire de Haho-2, Ayidoté Sossou a exhorté l'assistance à promouvoir la liberté locale et l'aménagement du territoire à travers la sensibilisation sur la délivrance du livret foncier.



Le maire Sossou (1ere à gauche) s'adressant à l'assistance



Vue de l'assistance

Les autorités locales, les personnes ressources, les chefs traditionnels ont pris part à la rencontre. ATOP/YM/BA

VO / CULTURE :

LA 5^{EME} EDITION DU FEMU'VO OUVERT A VOGAN

Vogan, 31 oct. (ATOP) – La 5^{ème} édition du Festival de la musique de Vo (FEMU'VO) est officiellement ouvert, le mercredi 30 octobre à Vogan, dans la commune Vo 1.



Vue partielle des officiels présents à cette cérémonie



M. Aleki présentant son discours d'ouverture

FEMU'VO est un rendez-vous musical, un témoignage vivant de la vitalité de la scène artistique et de la force de la diversité culturelle de la préfecture de Vo. Il est également un festival de musique qui célèbre non seulement les sons vibrants, mais aussi l'innovation numérique, un espace de découverte et de transmission à la jeune génération. Le festival est un cadre de promotion de la culture togolaise.

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence des autorités politiques, administratives, traditionnelles, militaires et communales dont le préfet de Vo, Leguèdè Kokou Jérôme, du directeur régional des Arts et de la culture de la Maritime, Aleki Mares, des musiciens, des députés, des invités et des artistes de la chanson togolaise.

Le directeur régional des Arts et de la culture de la Maritime, Aleki Mares, a indiqué que la culture est un bien puissant qui nous uni, un socle sur lequel nous pouvons bâtir un avenir commun fondé sur la tolérance, la paix et la découverte de l'autre. Il a exhorté l'assistance à soutenir et à encourager cette ouverture d'esprit pour assurer la pérennité de l'héritage culturel. Il a encouragé le public à soutenir l'événement afin de lui donner sa raison d'être.

Le manager général du FEMU'VO, Jean-Paul Dimitri Tako a invité son auditoire à faire de cette édition, un défi à relever pour la promotion de la culture togolaise.



Prestation d'un groupe folklorique



Le manager général de FEMU'VO en costume reçoit un trophée

La remise d'un trophée par les artistes au manager général et la prestation des groupes folkloriques a donné le ton du festival.

ATOP/AKS/GKM

NOUVELLES DE L'ETRANGER

CÔTE D'IVOIRE :

UN CADRE LÉGAL RENFORCÉ POUR UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

Abidjan, (Xinhua) - Le gouvernement ivoirien veut intensifier ses actions pour sensibiliser les populations et les acteurs du secteur de l'eau sur la nécessité d'une utilisation des ressources en eau respectueuse de l'environnement par l'application rigoureuse de la nouvelle loi en vigueur en Côte d'Ivoire.

A la faveur de la célébration de la Semaine nationale de l'eau, la déclaration du gouvernement lue mercredi par le ministre des Eaux et Forêts, Laurent Tchagba, insiste sur l'importance pour les acteurs du secteur "de comprendre, de s'approprier et d'appliquer efficacement les dispositions du nouveau Code de l'eau afin de préserver cette ressource vitale pour les générations présentes et futures".

La Côte d'Ivoire a adopté en 2023 une nouvelle loi qui définit le régime juridique des eaux, des aménagements et ouvrages hydrauliques, leur régime de protection et de gestion ainsi que les infractions et les sanctions.

Pour le ministre des Eaux et forêts, ce nouveau Code de l'eau traduit l'engagement du gouvernement à porter les préoccupations liées à l'eau comme enjeu majeur dans le développement socioéconomique de la Côte d'Ivoire.

Il a évoqué les défis auxquels le pays est confronté avec notamment le changement climatique et la pollution et leurs impacts sur les ressources en eau, l'environnement, l'économie et la population.

Laurent Tchagba a expliqué que la qualité de l'eau se détériore en raison de la pollution liée aux activités industrielles, agricoles et minières, notamment l'orpaillage illégal, ce qui affecte la biodiversité, les écosystèmes aquatiques et la santé humaine. Pour lui, le Code de l'eau répond efficacement aux nouveaux défis de la protection et de la gestion de cette ressource vitale.

"Le gouvernement entend intensifier ses actions afin de lutter contre la pollution, renforcer la résilience de nos populations face au changement climatique et garantir ainsi aux Ivoiriens et aux Ivoiriennes une amélioration significative de leurs conditions de vie", a-t-il indiqué.

La Semaine nationale de l'eau a été instituée le 30 janvier 2013 pour sensibiliser l'ensemble des populations et des acteurs à l'importance stratégique de l'eau pour le développement durable du pays, mais également pour faire le point sur l'état d'avancement des engagements nationaux et internationaux pris par le gouvernement en matière de gestion des ressources en eau. Xinhua

SPORTS

ÉLIMINATOIRES CHAN 2024/1ER TOUR :

LES ÉPÉVIERIS LOCAUX À ABIDJAN POUR LE MATCH RETOUR CONTRE LE BÉNIN

Abidjan (FTF)-Les Épévieris Locaux du Togo sont désormais en Côte d'Ivoire, prêts à poursuivre leur préparation en vue du match retour décisif du premier tour des éliminatoires du CHAN 2024 contre le Bénin. La délégation togolaise, composée des joueurs, du staff technique et des officiels, est arrivée ce mercredi à Abidjan et a pris ses quartiers dans la commune du Plateau.

Les Epévieris se sont entraînés ce mercredi avant leur départ

Avant leur départ ce mercredi après-midi, les Épévieris Locaux ont effectué dans la matinée une dernière séance d'entraînement à Agbodrafo. Cette séance légère était dédiée aux exercices technico-tactiques pour peaufiner la stratégie de jeu et affiner la coordination entre les joueurs. Une fois installés à Abidjan, les Épévieris poursuivront leur préparation avec une séance prévue demain jeudi à 16 heures au stade du Lycée Moderne de Cocody.

Un avantage à préserver pour le Togo

Grâce à leur victoire 2-0 lors du match aller à Lomé, les Épévieris Locaux se présentent en position favorable pour ce match retour. Cependant, le staff technique, sous la direction de Kader Coubadja, reste prudent et conscient des défis qui les attendent face à une équipe béninoise motivée et prête à jouer sa chance sur la pelouse du stade Félix Houphouët-Boigny.

Le rendez-vous de la décision : Samedi 2 Novembre

Le Togo affrontera le Bénin ce samedi 2 novembre à 17 heures au stade Félix Houphouët-Boigny à Abidjan. Ce match sera décisif pour les Épévieris Locaux, qui espèrent confirmer leur performance du match aller et valider leur qualification pour le deuxième tour des éliminatoires.

FTF

JEU DE DAMES/CHAMPIONNATS D'AFRIQUE INDIVIDUELS OUAGA 2024: **LE TOGO REPRESENTE PAR DEUX JOUEURS**

Lomé, 31 oct. (ATOP) - Mensah-Etsi Sélom Cléva et Lamessi Polycarpe représenteront le Togo aux championnats d'Afrique individuels 2024 qui se tiendront au Burkina-Faso du 21 novembre au 7 décembre prochain. Il s'agit du 20^e Championnat

d'Afrique Individuel Seniors de jeu de Dames Masculin, du 3^e Championnat d'Afrique Individuel de jeu de Dames Féminin et du 4^e Championnat d'Afrique Individuel de Blitz, Burkina Faso, Ouaga 2024.



Lamessi Polycarpe

Ces joueurs ont été retenus à l'issue d'un mini-championnat organisé par la Fédération de Jeu de Dames du Togo (FEJEDAT) le dimanche 22 septembre à Lomé. Ces championnats



Mensah-Etsi Sélom Cléva

sont organisés par la Confédération africaine de jeu de dames (CAJD). Ces compétitions sportives continentales majeures permettront de sélectionner les 4 meilleurs de la crème africaine de jeu de dames pour défendre les couleurs de l'Afrique en juillet 2025, aux prochains championnats mondiaux qui seront sous l'égide de la Fédération mondiale de jeu de Dames (FMJD),

Tous les sociétaires affiliés (fédérations nationales) à la CAJD ont le droit de participer avec deux joueurs au maximum et/ou trois joueuses à cette CAN/Ouaga 2024. Les autres pays africains non encore affiliés à la CAJD ou en voie d'y être affiliés pourront aligner un joueur au maximum. De même les frais d'inscription s'élèvent à 70.000 FCFA par joueur affilié à la CAJD et 170.000 FCFA pour le non-affilié. Les frais d'inscription sont gratuits pour les femmes participantes.

Les pays attendus participeront avec au moins 2 joueurs et/ ou 3 joueuses sont notamment, le Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cote d'Ivoire, Congo Brazzaville, Éthiopie, Gabon, Gambie, Guinée Conakry, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, RDC RCA, Sénégal, Tchad et le Togo. Ceux avec 1 joueur et/ou 3 joueuses sont Afrique du Sud, Angola, Algérie, Égypte, Libye, Malawi, Maroc, Ouganda, Tunisie et la Zambie.

En marge de ce championnat d'Afrique, il est prévu l'Assemblée générale ordinaire de renouvellement des instances dirigeantes de la Confédération Africaine du Jeu de Dames. La CAJD prévoit déjà une participation d'au moins d'une vingtaine de pays avec une quarantaine d'athlètes à ces événements sportifs grandioses qui pour la première fois vont regrouper les 3 catégories de championnats d'Afrique pendant la même période.

Pour le président de la fédération, Prosper Hodabalo Téou, c'est un honneur pour la FEJEDAT d'avoir été conviée à ces 20^e championnats d'Afrique Individuels seniors de jeu de dames à Ouagadougou du 21 novembre au 7 décembre 2024. Il a relevé qu'étant membre de la CAJD, le Togo a été invité à présenter deux joueurs et ce qui n'est le cas pour les pays non affiliés. «C'est une joie énorme qui m'anime du fait que, pour cette première participation du Togo à cette grande messe continentale de jeu de dames, nos joueurs auront l'occasion de se mesurer à ceux d'autres pays afin de se hisser pourquoi pas au rang mondial», a-t-il poursuivi.

Le président de la FEJEDAT a confié qu'après l'accusation de réception de l'invitation, la fédération a envoyé un courrier au ministère de tutelle (Ministère des Sports et des Loisirs) pour l'accompagnement technique et financier. « Nous avons ensuite organisé un mini - championnat afin de sélectionner nos deux meilleurs athlètes qui vont

représenter valablement le Togo à Ouagadougou lors de ce 20ème championnat d'Afrique Individuel Seniors de jeu de Dames (Ouaga 2024)».

M.Téou a précisé qu'une équipe de communication a été aussi mise sur pieds pour les demandes de sponsoring et de financement auprès des bonnes volontés. Cependant la FEJEDAT reste entièrement ouverte à toute personne physique ou morale pour un appui financier afin que le Togo soit bien représenté à Ouagadougou du 21 novembre au 07 décembre 2024. ATOP/SED/TD

COUPE D'AFRIQUE, D'ASIE ET DU PACIFIQUE :

**L'AL AHLY D'ÉGYPTE S'IMPOSE 3-0 CONTRE AL AIN DES ÉMIRATS
 ET REMPORTE LE TITRE**

Le Caire (Cafonline)-Le club Al Ahly d'Égypte a remporté une victoire 3-0 contre son hôte, le club Al Ain des Émirats, lors d'un match disputé le mardi 29 octobre au stade international du Caire, dans le cadre des quarts de finale de la Coupe des Confédérations de Clubs de la FIFA.

En s'imposant, Al Ahly d'Égypte a été couronné champion de la première édition de la compétition de la Coupe d'Afrique, d'Asie et du Pacifique "FIFA", après avoir franchi l'obstacle des quarts de finale et atteint les demi-finales de la compétition.

La rencontre a mis en lumière le tenant du titre de la Ligue des champions d'Afrique, Total Energies, le club Al Ahly d'Égypte, qui a captivé le public présent au stade grâce à un jeu remarquable et à ses trois buts inscrits.

Les buts du club Al Ahly ont été marqués par l'international palestinien Wissam Abu Ali à la 32e minute, suivi par Imam Ashour qui a doublé la mise à la 55e minute. Enfin, Mohamed Magdy Afsha a inscrit le troisième et dernier but sur penalty à la 90+3e minute.

Suite à cette victoire, Al Ahly d'Égypte, champion d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, se prépare à affronter la prochaine étape de la compétition, appelée la Coupe de défi "FIFA", après sa qualification pour les demi-finales de la Coupe des confédérations de clubs "FIFA".

Al Ahly d'Égypte rencontrera en demi-finale de la Coupe des confédérations de clubs, le 14 décembre, le vainqueur du match opposant le club Pachuca du Mexique et le champion de la Copa Libertadores 2024, à Doha, au Qatar.

Si Al Ahly d'Égypte parvient à se qualifier pour la finale de la Coupe des confédérations de clubs "FIFA", celle-ci se déroulera à Doha, le mercredi 18 décembre 2024, où il affrontera le club Real Madrid, tenant du titre de la Ligue des champions d'Europe.
 Cafonline.

Copyright, ATOP. Tous droits réservés